

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 19 août 2026

Après le décès tragique et subit de M. Patrick Varone, chef du service des travaux publics, le Conseil municipal a décidé de :

- nommer M. Olivier Dumoulin, adjoint auprès dudit service,
- créer un secteur indépendant pour la gestion des eaux (eau potable et eau d'irrigation) placé sous la responsabilité de M. Frédéric Cotter.

Le Conseil municipal a décidé de modifier l'article 2 de la directive relative à l'aire de stationnement pour camping-cars au Binii. Désormais : La durée de stationnement est limitée à 4 jours par mois, sauf autorisation communale.

Le Conseil municipal a pris connaissance des plans et fiches définitives du classement à la mise sous protection du patrimoine bâti des secteurs de Granois-Chandolin. Il a validé le classement des bâtiments pour ces deux secteurs.

Le Conseil municipal a validé l'offre de Debons Métal SA pour la fermeture du couvert de Moréchon 1 destiné aux besoins du service de l'entretien des bâtiments.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'organisation par la société du hameau de Vuisse de la Fête de la Chapelle, le 27.09.2026 de 10h00 à 18h00 à Vuisse.

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver le plan de principe du futur réseau d'itinéraires VTT ;
- de donner son accord de principe pour poursuivre les démarches en vue d'une liaison avec la Commune d'Arbaz ;
- de donner son accord de principe pour poursuivre les démarches avec la Commune de Sion concernant la liaison Granois – Mont d'Orge.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Reco Services Sàrl les travaux de déplacement de la conduite des eaux claires qui se trouvait à l'intérieur d'une parcelle privée, à St-Germain, le long de la route de Drône.